

DÉLIBÉRATION 2024 – 10

SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD-PAS-DE-CALAIS NUMÉRIQUE »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Approbation de l'avenant n°11 à la Délégation de service public relative au financement, à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques très haut débit du SMO Nord – Pas-de-Calais Numérique

Le cinq juillet deux mille vingt-quatre, le comité syndical du Syndicat mixte ouvert Nord – Pas-de-Calais Numérique s'est réuni à Arras, dans les locaux du Conseil départemental du Pas-de-Calais, sur convocation en date du vingt-huit juin deux mille vingt-quatre, sous la présidence de M. Christophe COULON.

Collectivité	Membre	Présents	Absents	Excusés	Pouvoir à
Conseil régional des Hauts de France	Mme Valérie BIEGALSKI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. MICHALAK
	Mme Emilie BOMMART	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	M. Christophe COULON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Luc FOUTRY	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	M. Alban HEUSELE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	M. Yvan HUTCHINSON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mme VANPEENE
	M. Jean-Michel MICHALAK	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Ludovic ROHART	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. BACHELET
	M. Ghislain TETARD	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	M. Benoît TIRMARCHE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Département du Nord	M. Grégory BARTHOLOMEUS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mme THIEBAUT
	M. Luc MONNET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Marie-Hélène QUATREBOEUF	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	M. Nicolas SIEGLER	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. MONNET
	Mme Anne VANPEENE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Département du Pas-de-Calais	M. Claude BACHELET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Jean-Claude DISSAUX	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. COULON
	Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Véronique THIEBAUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Sophie WAROT-LEMAIRE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mme MESSEANNE-GROBELNY
Collège ENT	M. André FIGOUREUX	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. DAUCHY
	M. Jean-Louis DAUCHY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		9	0	13	8

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

Le comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1425-1 ;

Vu le Code des Postes et Communications électroniques ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la Convention de délégation de service public relative au financement, à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques très haut débit du SMO Nord - Pas-de-Calais Numérique conclue le 4 novembre 2016 ;

Vu l'avenant n°1 à la Convention de délégation de service public relative au financement, à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques très haut débit du SMO Nord - Pas-de-Calais Numérique conclue le 4 novembre 2016, approuvé par délibération n° 2017-23 du 6 novembre 2017 et conclu le 13 décembre 2017 ;

Vu l'avenant n°2 à la Convention de délégation de service public relative au financement, à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques très haut débit du SMO Nord - Pas-de-Calais Numérique conclue le 4 novembre 2016, approuvé par délibération n° 2017-26 du 20 décembre 2017 et conclu le 20 décembre 2017 ;

Vu l'avenant n°3 à la Convention de délégation de service public relative au financement, à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques très haut débit du SMO Nord - Pas-de-Calais Numérique conclue le 4 novembre 2016, approuvé par délibération n° 2018-10 du 6 juin 2018 et conclu le 30 août 2018 ;

Vu l'avenant n°4 à la Convention de délégation de service public relative au financement, à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques très haut débit du SMO Nord - Pas-de-Calais Numérique conclue le 4 novembre 2016, approuvé par délibération n° 2019-01 du 28 janvier 2019 et conclu le 12 avril 2019 ;

Vu l'avenant n°5 à la Convention de délégation de service public relative au financement, à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques très haut débit du SMO Nord - Pas-de-Calais Numérique conclue le 4 novembre 2016, approuvé par délibération n° 2020-01 du 22 janvier 2020 et conclu le 9 juin 2020 ;

Vu l'avenant n°6 à la Convention de délégation de service public relative au financement, à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques très haut débit du SMO Nord - Pas-de-Calais Numérique conclue le 4 novembre 2016, approuvé par délibération n° 2020-06 du 9 juillet 2020 et conclu le 11 septembre 2020 ;

Vu l'avenant n°7 à la Convention de délégation de service public relative au financement, à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques très haut débit du SMO Nord - Pas-de-Calais Numérique conclue le 4 novembre 2016, approuvé par délibération n° 2021-15 du 23 novembre 2021 et conclu le 14 décembre 2021 ;

Vu l'avenant n°8 à la Convention de délégation de service public relative au financement, à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques très haut débit du SMO Nord – Pas-de-Calais Numérique conclue le 4 novembre 2016, approuvé par délibération n° 2022-12 du 16 juin 2022 et conclu le 29 juillet 2022 ;

Vu l'avenant n°9 à la Convention de délégation de service public relative au financement, à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques très haut débit du SMO Nord – Pas-de-Calais Numérique conclue le 4 novembre 2016, approuvé par délibération n° 2022-26 du 20 décembre 2022 et conclu le 25 avril 2023 ;

Vu l'avenant n°10 à la Convention de délégation de service public relative au financement, à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques très haut

débit du SMO Nord – Pas-de-Calais Numérique conclue le 4 novembre 2016, approuvé par délibération n° 2023-19 du 13 décembre 2023 et conclu le 12 février 2024 ;

Vu le projet d'avenant n°11 annexé à la présente délibération ;

Considérant l'intérêt pour le Syndicat mixte d'étendre son réseau de communications électroniques aux usages de l'Internet des Objets, au bénéfice des collectivités publiques et de leurs groupements sur son territoire d'intervention, pour mutualiser les infrastructures dans un esprit d'équité territoriale ;

Considérant l'accord entre le Syndicat mixte délégant et son délégataire de service public pour intégrer cette extension de réseau dans le contrat de délégation de service public ;

**Après avoir entendu le rapporteur,
Sur proposition du Président,**

Article 1 : APPROUVE l'avenant n° 11 à la convention de délégation de service public relative au financement, à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques très haut débit du SMO Nord-Pas-de-Calais Numérique conclue le 4 novembre 2016 ainsi que tous les actes afférents ;

Article 2 : AUTORISE le Président à signer l'avenant n° 11 à la convention de délégation de service public relative au financement, à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques très haut débit du SMO Nord-Pas-de-Calais Numérique conclue le 4 novembre 2016 ainsi que tous les actes afférents ;

Le Président et le Directeur seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le collègue ENT ne prend pas part au vote
Adopté par :

- Voix pour : 15
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0
- Suffrages exprimés : 15

Pour extrait conforme :

Le Président du Syndicat mixte,

M. Christophe COULON



Annexe : Projet d'avenant n°11 à la convention de délégation de service public relative au financement, à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques très haut débit du SMO Nord-Pas-de-Calais Numérique